

Paris, le 9 octobre 2013

Vigeo classe Vivendi 3^{ème} du CAC 40 sur les Droits de l'Enfant

Vivendi est classé troisième ex-aequo dans l'étude publiée aujourd'hui par Vigeo sur la prise en compte des Principes directeurs des Droits de l'Enfant par les entreprises du CAC 40.

Vigeo, agence européenne leader de la notation de la responsabilité sociale, a examiné le respect, par les différentes sociétés de l'indice boursier, des Principes régissant les entreprises dans le domaine des Droits de l'Enfant portés par l'Unicef, le Pacte mondial des Nations Unies et l'ONG « Save the Children ». Adoptés en mars 2012, ces Principes rassemblent dix recommandations qui vont bien au-delà de la question de l'âge minimal d'accès à l'emploi.

Dès 2003, Vivendi a défini la protection et l'accompagnement de la jeunesse comme un enjeu stratégique de sa politique de responsabilité sociétale (RSE). Cet enjeu a été intégré dans la rémunération variable des dirigeants du Groupe en 2010.

L'étude complète et une synthèse sont disponibles sur www.vigeo.com.

A propos de Vivendi

Vivendi regroupe plusieurs entreprises leaders dans les contenus et les médias. Groupe Canal+ est le numéro un français de la télévision payante, présent également en Afrique francophone, en Pologne et au Vietnam; sa filiale StudioCanal est un acteur européen de premier plan en matière de production, d'acquisition, de distribution et de ventes internationales de films. Universal Music Group est le numéro un mondial de la musique; il s'est récemment renforcé et diversifié avec l'acquisition d'EMI Recorded Music.

Dans les télécommunications, Vivendi contrôle GVT, le premier opérateur alternatif brésilien, et SFR, le premier opérateur alternatif en France.

www.vivendi.com